

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique

Tunis, le 23 mars 2012

PROGRAMME PHC- MAGHREB

APPEL A PROPOSITIONS PHC-MAGHREB 2013

Les 3 Partenariats Hubert Curien (PHC) du Maghreb (PHC franco-tunisien « **Utique** », PHC franco-algérien « **Tassili** » et PHC franco-marocain « **Volubilis** ») encouragent les coopérations multilatérales en finançant conjointement des projets régionaux impliquant les 3 pays du Maghreb. Ces projets seront financés sur une durée de 3 ans avec possibilité d'une 4ème année sur justificatifs. Plusieurs équipes d'un même pays peuvent être associées au projet.

Outre les critères généraux des 3 PHC (voir l'appel à projets PHC-Utique géré par le CMCU), les projets multilatéraux déposés devront répondre aux thématiques suivantes :

- **Energie,**
- **Santé et environnement,**
- **Sécurité alimentaire,**
- **Eau.**

L'implication d'au moins une thèse en co-tutelle avec 2 pays différents du Maghreb est fortement souhaitée.

Les projets seront examinés et validés par les 3 comités mixtes «Tassili », «Utique » et «Volubilis».

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant. Le **montant moyen annuel alloué par la France** est de l'ordre de 30 000 € par projet par an. Les **moyens accordés par la Tunisie** couvrent les frais de séjour des partenaires en Tunisie et les frais de voyage des tunisiens vers les pays partenaires.

Moyens accordés

- Les moyens attribués par la partie française sont définis comme suit :
 - Thèse en co-tutelle : indemnités de séjour de 55 € / Jour
 - Séjour junior : indemnités de séjour de 55 € / Jour
 - Séjour senior : indemnités de séjour de 90 € / Jour
 - Déplacement France - Maghreb ou intra-Maghreb : remboursement sur frais réels dans la limite de 450 € par billet A/R.
- Les **moyens accordés par la partie tunisienne** concernent les frais de mobilités des partenaires. Ces moyens couvrent :
 - Les indemnités de séjours des chercheurs français, algériens et marocains en Tunisie ;
 - Les frais de voyage des juniors et seniors tunisiens vers les trois pays partenaires.

Important : un coordinateur du projet doit être désigné parmi les chefs des équipes engagées.

Pour la partie tunisienne, les projets doivent être formulés en trois (3) exemplaires, selon le modèle « **formulaire de présentation PHC-Maghreb 2013** » téléchargeable sur le site du MESRS (www.mes.tn) :

- **Un dossier complet sur CD-ROM constitué d'un seul fichier au format PDF,**

- **Deux dossiers revêtus des signatures des chefs d'établissements** de tutelle des équipes tunisiennes impliquées.
- Les dossiers doivent être transmis, par la voie hiérarchique, avant la date limite de dépôt, à l'adresse suivante : « *Direction Générale de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Avenue Ouled Haffouz - 1030 TUNIS* ».
- Les propositions, non formulées selon les modèles de formulaires indiqué ci-dessus ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

**Le Directeur des Programmes
et du Partenariat Scientifique**

Mohamed Néjib LAZHARI